



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

office franco-allemand pour la jeunesse

Question écrite n° 23954

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à Mme la ministre de la jeunesse et des sports qu'il avait été envisagé de décentraliser l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) et de l'implanter à Metz. Elle souhaiterait qu'elle lui indique quel est l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le choix du siège de l'office franco-allemand pour la jeunesse relève de la décision conjointe des gouvernements allemand et français. En accord avec le nouveau gouvernement fédéral, une commission chargée d'étudier ce dossier a été installée. Elle comprend des représentants des ministères français et allemand chargés des affaires étrangères et de la jeunesse, ainsi que les secrétaires généraux et des représentants des personnels de l'office. Cette commission, qui s'est réunie pour la première fois à Paris le 29 janvier 1999, formulera ses propositions aux deux gouvernements d'ici à la prochaine session du conseil d'administration de l'OFAJ en mai 1999. Les premiers contacts avec nos partenaires allemands indiquent que la candidature de la ville de Metz n'est plus envisagée ; en effet, la partie allemande propose l'implantation du siège dans les deux capitales, Paris et Berlin, tandis que la partie française fait valoir l'intérêt d'un siège unique, situé à Strasbourg. Dès que les conclusions de la commission seront connues, les suites réservées à ce dossier ne manqueront pas d'être communiquées aux élus concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23954

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 293

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1763